



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU Du 27 Mai 2015

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt Sept Mai à Dix Huit Heures Quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise - COURVEILLE Martine - CRESPO Robert – PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique – GAVAZZI Christian – MAFFRE Francis – PINOL Catherine - REY Josiane – CASTIELLO Léonard - ALBAR Francine – BRÄNDLI Simon - MERCIER Magali - LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – LEGRIS Christian - FROMONT Nicole – LELOUP Benoît -

ETAIENT EXCUSES : M. Mmes : DE OLIVEIRA NUNES Dario (procuration à PERIÉ Jean-Pierre) – IZARD Jean-Pierre (procuration à BRÄNDLI Simon) – SCHMITT Danièle (procuration à COURVEILLE Martine) – BOUYSSIÉ François (procuration à COUCHAT-MARTY Françoise) – GASC Isabelle (procuration à DEYMIER Véronique) – SCHARDT René (procuration à LEGRIS Christian) -

ETAIT ABSENT : M. CILEO Vincent

Secrétaire de séance : BRÄNDLI Simon

Date de convocation : 20 Mai 2015 - Date d'affichage : 20 Mai 2015

Titulaires en exercice : 29 Présents : 22 Conseillers avec pouvoirs : 6 Nombre de voix délibératives : 28

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 avril 2015
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Projet de Centrale Photovoltaïque de la Cokerie

Approbation du compte-rendu du 9 avril 2015 :

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Simon BRÄNDLI

Projet de Centrale Photovoltaïque de la Cokerie :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il n'y a aucuns conflits d'intérêt dans cette démarche, il s'agit de délibérer pour permettre à la Communauté de Communes (3CS) d'avancer sur un projet de centrale photovoltaïque, sur des terrains appartenant pour partie à la 3CS, à la Ville de Carmaux et à la Ville de St Benoît.

Monsieur RAYNAL signale que cette démarche accorde l'éventualité d'un permis de construire pour la Communauté de Communes.

Monsieur LEGRIS demande si la 3CS pourrait mener ce projet dans le cas d'un refus unanime du Conseil Municipal de la Ville de Carmaux.

Monsieur ESPIÉ indique qu'elle pourrait toujours le faire car elle est propriétaire des terrains mais la position de Carmaux facilite l'avancement du dossier.

Monsieur le Maire soumet la délibération suivante à l'approbation des membres de l'assemblée :

« Monsieur le Maire indique à l'assemblée que :

- La SARL CS plateau de Pouls s'est associée à la société ENE'O ainsi qu'à la SERC pour réaliser le projet photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne cokerie ;
- La Communauté de Communes a convenu de mettre à disposition pour le projet les terrains dont elle est propriétaire ;
- Une nouvelle demande de permis de construire pour le projet doit être déposée en perspective de la présentation de ce projet au prochain appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (étape nécessaire pour obtenir un tarif d'achat de l'électricité produite par la centrale) ;
- Ce projet présente une opportunité de valoriser des terrains qui demeurent difficiles à commercialiser.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERÉ

- CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de développer les énergies renouvelables sur une friche industrielle,
- CONSIDERANT l'implication des entreprises locales de distribution dans le projet,

DECIDE à LA MAJORITÉ

- **DE DONNER un AVIS FAVORABLE** au projet de centrale photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne cokerie.

ALBAR Francine et CASTIELLO Léonard ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société ENE'O. »

Divers :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville reçoit une chorale de Neckarsulm Jeudi 28 Mai 2015 et invite les élus à participer au vin d'honneur qui sera servi à 11h salle du Conseil Municipal et au concert prévu salle Mitterrand à 20h30 le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.